



Entente Sportive Caudacienne®

Club Omnisports depuis 1968 | Certifié Sport-Santé et déposé à l'INPI

Saison 2021-2022 Section FOOTBALL



Nom : Prénom :

Date de Naissance : Adresse :

Correspondant familial : Téléphone :

Adresse mail :@.....

Taille de l'adhérent(e) :

<input type="checkbox"/> XS	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	<input type="checkbox"/> XXL	<input type="checkbox"/> XXXL
-----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------------------	------------------------------	-------------------------------

INFORMATIONS :

- Je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident »
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/01/1978 - cf. fiche FFCO n°69). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) (représentant légal)

- autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition, cela sous ma responsabilité.

OUI NON

- autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs

OUI NON

- autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles il/elle participe et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le site internet du club.

OUI NON

PUBLICATION DE MON IMAGE :

J'autorise le club à me prendre en photos et à me filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles je participe et j'autorise leur publication sur les différents supports de communication du club (livrets, lettre infos, site internet...).

OUI NON

Nos partenaires :





Entente Sportive Caudacienne®

Club Omnisports depuis 1968 | Certifié Sport-Santé et déposé à l'INPI

Saison 2021-2022 Section FOOTBALL



RAPPEL DES OBLIGATIONS DE L'ADHÉSION :

1. L'adhésion au Club implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au Siège.
2. L'adhésion n'est effective qu'après :
 - présentation d'un certificat médical ou du questionnaire santé, en fonction de la procédure du Ministère des Sports, et/ou de la Fédération concernée
 - du règlement de la cotisation annuelle, **non remboursable**.
 - un chèque de caution de 40€ devra être fourni (**ce dernier sera restitué lors de la fourniture d'une copie de votre « Avis de non-imposition » pour les personnes non-imposables, dans le cas contraire ce chèque sera encaissé en Décembre**)
3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par tous les moyens à disposition de l'Association, tenant compte des informations transmises par l'adhérent ou ses parents.
6. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
7. Respect du Règlement Général des Équipements Sportifs de la municipalité.
8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par un comité directeur exceptionnel.
9. En cas de problème de santé ou d'accident, lors d'entraînements, manifestations ou compétitions organisés par l'association. Il sera fait appel aux services d'urgences qui aviseront de la meilleure conduite à tenir.
10. Les adhérents après un fait grave de santé ou après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, doivent obligatoirement fournir à l'association un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
11. Tout adhérent, représentant de par son adhésion l'ESC, devra se comporter dans tous les actes de sa vie en appliquant les valeurs sportives et citoyennes sous peine de radiation.

Lu et approuvé le : (signature obligatoire)

Je suis imposable :

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON*
------------------------------	-------------------------------

*merci de fournir au secrétariat de l'ESC une copie de votre « Avis de non-imposition »

Nos partenaires :

